

7 SUR 7 RESTAURATION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 134-148 boulevard Jean Allemane, 95100 ARGENTEUIL
401 158 308 RCS ARGENTEUIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 MARS 2026

*L'an deux mille vingt-six,
Le 27 mars,
A 10 heures,*

La Société HOLDING NOWAK, Société par actions simplifiée au capital de 359 500 euros, ayant son siège social 49 boulevard Vital Bouhot, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 952 585 784.

Représentée par Monsieur Sébastien NOWAK, en sa qualité de président,

Associée Unique de la société 7 SUR 7 RESTAURATION,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 31 des statuts,***
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.***

PREMIÈRE DÉCISION

La société HOLDING NOWAK, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 21 mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 31 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 31 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société HOLDING NOWAK
Sébastien NOWAK

Signé par :

AE7C7352163B457...